



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 17 octobre 2022 le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 intitulé « *Règlement numéro 267-22 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à encadrer les établissements de résidence principale* ».

Ce règlement vise à définir les établissements de résidence principale et à déterminer les zones dans lesquelles cet usage est permis.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 novembre 2022 à 19h30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 80, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 28 octobre 2022.

July Bédard, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 28 octobre 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 28 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard, directrice générale et
greffière-trésorière